La Convention sur les zones humides



Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

[adopté par Résolution VIII.13, Valencia, 2002]

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7 modifiée par la Résolution VIII.13 de la Conférence des Parties contractantes

SITE II: GAMBIE - KOULOUNTOU

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR:

a) – Mr. Bakary KEITA, Ingénieur des Eaux et Forêts, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts, Direction Nationale des Eaux et Forêts. BP : 624 – Conakry/ République de Guinée ; Mail : bakeita2002@yahoo.fr

b) –Mr. **Atigou BALDE**, Ingénieur de Génie Rural, Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie, Direction Nationale de la Gestion des Ressources en Eau (DNGRE), BP : 642 Conakry/ République de Guinée, Mail : atigoudire@yahoo.fr

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour:

janvier 2005

3. Pays:

République de Guinée

4. Nom du site Ramsar:

Gambie-Koulountou

5. Carte du site incluse:

Voir annexe III de la Note explicative et mode d'emploi pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées.

a) copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar): oui -ou- non

Oui

b) format numérique (électronique) (optionnel**):** oui -ou- non

Oui

6. Coordonnées géographiques (latitude/longitude):

12°00’36’’**N** et 13°33’33’’**W**

7. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le site est situé dans la Région naturelle de la Moyenne Guinée (Fouta Djallon), précisément dans la préfecture de Koundara et occupant la partie guinéenne du Parc Niokolo Badiar. Le site relève administrativement de la Région de Boké au nord de la Capitale Conakry à : 265 Km de Labé et à 680 km de Conakry.

Il est limité à l’Est par Termèssè dans la Préfecture de Koundara et Touba, communauté Rurale de développement de la préfecture voisine de Gaoual.

Au Nord par le parc de Niokolo Koba (République du Sénégal).

A l’ouest par la République de la Guinée Bissau et la préfecture de Gaoual (Communauté Rurale de Foulamory) ;

Au sud par une partie de la forêt classée de la Dama dans la préfecture de Gaoual.

8. Élévation: (moyenne et/ou max. & min.)

500 m

9. Superficie: (en hectares)

281.400 ha

10. Brève description:

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Le site se trouve dans un relief plat au nord et relativement accidenté vers le sud. Il englobe les plaines inondables de la Koulountou qui est l’affluent principal du fleuve Gambie avec de nombreux cours d’eaux additifs et temporaires. Le site abrite une biodiversité importante, ou les espèces les plus signifiantes sont : des espèces végétales (forêts sèches, forêts d’altitude), des mammifères, des oiseaux et des insectes. La région du site est semi-aride, les espèces animales sont menacées et elles se réfugient

au niveau du site pour y passer la saison sèche. Les principaux habitats dans le site sont la savane, la forêt et la prairie marécageuse.

11. Critères Ramsar:

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi pour les Critères et les orientations sur leur application* (adoptés dans la Résolution VII.11).

1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**

12. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus:

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 2 : le site abrite des espèces menacées au niveau global parmi lesquelles on peut inclure l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, CITES App. II), le léopard (*Panthera pardus*, CITES App. I), le lycaon (*Lycaon pictus*, Liste Rouge UICN : EN), le chimpanzé (*Pan troglodytes*, Liste Rouge UICN : EN), *Canis simensis* (Liste Rouge UICN : EN), le Pangolin géant (*Manis gigantea*, CITES App. II).

Parmi les critères choisis, **le critère 3** est plus caractéristique. Du fait qu'il abrite environ 80 espèces de mammifères (des lions, des chimpanzés, des antilopes), 330 espèces d'oiseaux (des canards sauvages, des ibis, des rapaces), 36 espèces de reptiles (des pythons), 20 espèces d'amphibiens et au moins 60 espèces de poissons (FAO, UNEP-1991) de la faune du complexe écologique du Niokolo-Badiar. Des peuplements importants d'essences particulières telles que les bambous (*Oxynanthera abyssinica*) et les rôniers (*Borassus aethiopum*) y existent.

Critère 4 : La région du site est semi-aride, les espèces animales sont menacées et elles se réfugient au niveau du site pour y passer des moments difficiles de l'année, c'est-à-dire la saison sèche. Dans le parc national du Badiar, on peut citer la mare de Ronty (mare permanente), Koumba Koubourou (mare fermée par *Mimosa pigra*), Boufena (une des plus étendues). Ces mares et d'autres mares plus petites qui sont disposées sur les bowé assurent l'approvisionnement de la faune en eau et en herbes fraîches pendant une bonne partie de la saison sèche. Il s'agit principalement des grands mammifères (les antilopes, les buffles, les chimpanzés, les lions) qui cherchent refuge pendant les moments difficiles au niveau des points d'eau protégés généralement par des bosquets.

13. Biogéographie (information requise lorsque les Critères 1 et/ou 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire):

a) région biogéographique:

La région est de type foutanien. On y trouve la savane herbeuse, la savane arbustive, la savane arborée, la savane boisée, la forêt claire, la forêt galerie et la prairie marécageuse

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence):

- galerie forestière à distribution régionale ; la savane arborée arbustive à distribution régionale, la savane boisée à distribution régionale et la savane herbeuse à distribution régionale

14. Caractéristiques physiques du site:

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie; les origines - naturelles ou artificielles; l'hydrologie; le type de sol; la qualité de l'eau; la profondeur et la permanence de l'eau; les fluctuations du niveau de l'eau; les variations dues aux marées; la zone en aval; le climat général; etc.

Le relief du site est constitué par un ensemble des plateaux et de collines suivis de replats et de plaines le long des cours d'eau, entrecoupés de vallées encaissées et des cuvettes. C'est une pénéplaine potentiellement recouverte de sable, cuirassé en surface ou en profondeur sur fond de grés feldspathique ou de schiste. Le sol se caractérise par une grande hétérogénéité de structure et de localisation topographique. Lithosols (bowés), sols à charge caillouteuse et gravillonnaire sur substrats gréseux, sols profonds rouges, jaunes et sols hydromorphes des plaines inondables.

La qualité de l'eau est appréciable et des cas de pollutions ne sont pas signalés.

Excepté la Koulountou et d'autres cours d'eaux qui sont permanents, certains sont saisonniers. La Koulountou se jetant dans le fleuve Gambie en dehors du territoire guinéen. L'étiage dure au moins 4 mois, février, mars, avril et mai. Les inondations sont notées à partir du mois d'août et septembre. Son climat est de type soudanien avec une saison sèche d'environ sept (7) mois bien que sa pluviométrie oscille entre 1100 à 1300 mm en temps normal. Cette particularité influe fortement sur l'écoulement qui montre une densité du réseau impressionnante, en rapport avec la topographie dont le rôle favorise le ruissellement. Ainsi on peut observer en conséquence un espacement de talwegs et des mares souvent inférieur à 2 km. Les berges des cours d'eaux sont stables grâce à des galeries forestières bien protégées. Ce qui favorise le maintien du débit de la Gambie dans son cours principal pour les autres pays qu'elle arrose.

Il n'y a pas de profondeur moyenne de l'eau sauf au niveau des stations de mesure hydrométriques. La hauteur maximale instantanée : 282 cm le 13 septembre ; minimum instantanée : 4 cm le 14 avril (ceci est le résultat observé sur 56 jaugeages de 1979- 97 avec un débit de : 0,009 à 87,1 m 3/s observé sur la courbe de tarage la station de Koulountou au pont).

Il existe une station hydrologique au pont sur la Koulountou avec les coordonnées 12°27'35''N et 13°12'10''W installée depuis 1957 en rive droite.

La température annuelle dans le site est : minimum 11,5°C en décembre, maximum 43,2°C en avril avec une moyenne annuelle de 27,9°C. L'humidité moyenne est de 59%

pour un minimum de 19% en février et un maximum de 88% en août. L'harmattan qui souffle en saison sèche est un vent continental sec et froid, la nuit le vent est sec, il est chaud le jour. Pendant la saison pluvieuse, un vent doux souffle de l'ouest vert l'est

15. Caractéristiques physiques du bassin versant:
Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

Plusieurs types de sols existent dans le site. On y rencontre les sols inclinés (le bowal), marqués par l'affleurement de la cuirasse latéritique au sommet des relief. Il s'agit des sols bruts, pauvres en matière organiques.

Les sols ferrugineux tropicaux constitués par un matériel sableux et argileux en proportions variables. Ces sols font l'objet d'une occupation agricole intense pour les cultures pluviales et l'arboriculture dans les tapades.

La majorité des terres sont sablonneuses, des loess, et rarement de structure granulaire avec une épaisseur variable de 10 à 20 cm de profondeur. Nous avons les sols ferrallitiques avec du menu gravier et de la cuirasse. Les sols hydromorphes dans les dépressions et au bord des cours d'eau à hydromorphie temporaire.

Les sols hydromorphes des bas-fonds colmatés par les dépôts argileux qui créent un engagement profitable pour les cultures inondées. Ces sols fournissent des pâturages en saison sèche lorsqu'ils ne sont pas en culture

Des données partielles géologiques remarquées dans le bassin donnent des aleurolites et argilistes, des tufogrès et les micaschistes.

Le climat est de type soudanien à saison sèche prépondérante environ sept (7) mois.

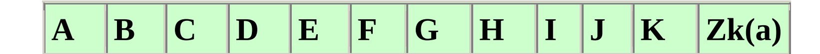
16. Valeurs hydrologiques:
Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives; etc.

Le site joue le rôle régulateur du système hydrologique de la région. Avec ses nombreuses mares et des plaines inondables, il assure le dépôt de l'humus dans les plaines qui rendent celles-ci très fertiles pour la riziculture. La présence des galeries forestières abondantes favorise la protection des berges et évite l'ensablement des cours d'eaux.

17. Types de zones humides

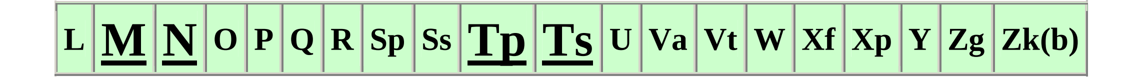
a) présence:
Encercler ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du "Système de classification des types de zones humides" Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la Note explicative et mode d'emploi.

Marine/côtière:



A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	Zk(a)

Continentale:



L	**M**	**N**	O	P	Q	R	Sp	Ss	**Tp**	**Ts**	U	Va	Vt	W	Xf	Xp	Y	Zg	Zk(b)

Artificielle:



1	2	3	4	5	6	7	8	9	Zk(c)

b) dominance:
Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

Le type de zone humide est entièrement continental : M, Tp, N, Ts

18. Caractéristiques écologiques générales:
Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar.

Les principaux habitats dans le site sont :

La galerie forestière à distribution régionale, sa végétation est de taille moyenne (10-20 m), se développant exclusivement dans les vallées ou le long des berges des cours d'eau (Koulountou, Mityi et leurs affluents) est parfois dense même impénétrable (arbustes et lianes entremêlés) avec un peuplement mixte remarquable :

- arbres *(Byranthus brownii, Cassipourea congoensis, Diopyros spp, Elaeis guineensis, Gracinia spp, Syzygium guineense, Xylopia parviflora,..)*

- arbustes (*Hymenocardia heudelotii, Mallotus oppositifolius, Morelia senegalensis,...*)

- lianes (*Hyppocratea africana, Rytigynia canthioides*) et des herbacées (*Dissotis sp, Cercestis afzelii, Commelina spp, Culcasia aralis,…*)

Savane boisée, à distribution, elle est caractérisée par la présence d'espèces de valeur se développant en peuplements purs.

Afzelia africana (collines gravillonnaires cuirassées), *Pterocarpus erinacus* (plateaux, plaines, sablo-argileuses), *Anogeissus leiocarpus* (collines, sols sablo limoneux), *Borassus aethiopum* (plaine et dépressions humides), *Daniellia oliveri, Erythrophleum*

africanum, Hexalobus monopetalus, Polyspaeria arbuscula, et *Andropogon shirensis, Acridocarpus spectabilis, Cissus aralioides*, etc.

Savane arborée – arbustive, à distribution régionale et la hauteur moyenne de ce type de végétation se situe entre 6 et 12 m. On y rencontre *: Combretum spp, Detarium microcarpum, Gardenia ternifolia, Grewia venusa, Hannoa undulata, Ormocarpum bibracteatum, Pseudocedrela kotschyi, Strychnos spinosa, Andropogon sp,…*

Jachère, à distribution locale, les grands sont épars avec une taille moyenne de 8 à 10 m. On y rencontre communément : *Cordyla pinnata, Parinari macrophylla, Vitellaria paradoxa,….*Les arbustes *: Dichrostachys cinerea, Holarrhena floribunda, Piliostigma thonningii, Terminalia albida, Leacina senegalensis*. Les espèces herbacées : *Eragrostis tremula, Hyptis suaveolensis, Sida cordifolia.*

Savane herbeuse (à distribution régionale**)**, ce type d'habitat se rencontre essentiellement dans les vallées de la Koulountou et de quelques affluents. Formation herbeuse avec une strate herbacée supérieure continue, de taille moyenne de 2 m. Elle est à basse de *Andropogon sp, Vetiveria sp, Panicum sp, Mitragyna inermis, Borassus aethiopum, Piliostigma thonningii* et/ou *Guiera senegalensis*

La végétation des mares (à distribution locale**),** cette végétation est dominée par des Nympheacea *(Nymphea sp, Nymphoides indica,* …), des Cyperaceae (*Heleocharis plantaginea, Seleria deplessa,* ..) et des Praceae hygrophiles (*Vetivera nigritana*,….). Des mares sont envahies par une espèce épineuse (*Mimosa pigra)*

Le bowal (distribution locale**)**, ce type de végétation se développe sur des lithosol des affluents de grès au niveau du plateau central de la falaise : Euphorbe cactiforme *(Euphorbia sp*), *Pterocarpus erinaceus, Ficus glumosa, Hexalobus monopetalus,….* Les graminées (*Andropogon sp, Ctenium newtonii*,…) forment l'essentiel du tapis herbacé.

Le lit mineur des marigots et rivières, les grottes, les termitières, sont des habitats spécifiques très importants pour les espèces animales.

Au niveau de ces habitats vivent couramment et sans beaucoup de préférence particulière les *Cephalophus rufilatus* (céphalophe)*, Phacocerus aethiopicus* (phacochère)*, Hippotragus equinus* (antilope rouane)*, Canis aureus* (chacal)*, Pan troglodytes* (chimpanzé)*, Hysterix cristata* (porc-épic), etc….

19. Flore remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. ***Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes - cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR***.

Le rônier est très remarquable pour le site. C'est une espèce dont toutes les parties sont utilisées. Elle fait l'objet d'une gestion rigoureuse à cause de la pression qui s'exerce sur elle.

20. Faune remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. ***Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes - Cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.***

Les espèces fauniques couramment rencontrées sont : *Cephalophus rufilatus* (céphalophe), *Phacocerus aethiopicus* (phacochère), *Hippotragus equinus* (antilope rouane), *Canis aureus* (chacal), *Pan troglodytes* (chimpanzé), *Hysterix cristata* (porc-épic), *Papio droguera* (babouin), *Cercopithecus aethiopicus* (singe rouge), etc…

Les espèces fauniques rares : *Hippopotamus amphibius* (hippopotame), *Syncerus caffer* (buffle), *Lycaon pictus* (lycaon ou chien sauvage), *Orycteropus afer* (taupe), *Alcephalus buselaphus* (bubale), *Panthera pardus* (panthère).

Avifaune : le site habite assez d'espèces d'oiseaux. : Les canards sauvages, (*Dendrocygna viduata*, *Plectropterus gambensis*) les rapaces, (*Haliaetus vocifer*, *Lophaetus occipitalis*), les hérons (*Ardeola ibis*), les francolins (*Francolinus bicalcaratus*), etc. (*Egretta garzetta*, *Actophilornis africana*).

Les espèces disparus ou en voie de disparition *: Manis gigantea* (Pangolin géant), *Dendrohyrax arborens*, *Loxodonta africana* (éléphant d'Afrique).

Loxodonta africana est l'espèce qui semble poser assez de postulat. On parle de leur présence dans le couloir de migration dans le complexe écologique Niokolo-badiar. Nous ne disposons pas de confirmation claire de leur présence. Un programme sénégalais selon les conservateurs du Badiar se propose de faire une éventuelle réintroduction de cette espèce.

21. Valeurs sociales et culturelles:

Par exemple, production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Les ressources halieutiques existent. Elles participent dans la satisfaction des sources en protéine pour la population locale, mais nous ne disposons pas de données chiffrées. Des pêches rituelles sont organisées surtout dans les mares de Roty et de Koumba Koubourou.

La population locale s'auto suffit en matière de produits forestiers. L'exploitation des rôniers occupe une place de choix dans cette activité. L'artisanat : le travail du bois, l'usage du bambou et du raphia est aussi connu dans le site.

22. Régime foncier/propriété:
a) dans le site Ramsar:

Le site a en son sein un parc national classé comme réserve de biosphère. A ce niveau, avec son statut particulier jouit d'une protection intégrale et ne permettant que des activités scientifiques et de surveillance.

Dans les zones tampons et aires de transition, l'utilisation des terres à des fins multiples (habitation, agriculture, chasse, pâturage, pêche) est régie par un droit traditionnel (reconnu par le code foncier de la république) qui réglemente les usages.

b) dans la région voisine:

En vertu du caractère transfrontière du site, le coté sénégalais jouit des mêmes caractéristiques que la partie du site au sein du parc le fait que cette partie est occupée par le Parc de Niokolo Koba qui forme avec le Parc de Badiar le Complexe écologique transfrontalier.

Après la création du Parc National et son évolution actuelle vers une réserve de la biosphère, une cogestion durable des ressources des zones périphériques a été établie entre l'autorité du parc et les élus des communautés locales riveraines.

Les autres parties du site qui ne font pas partie de l'aire d'activité du parc, sont régies par le droit coutumier.

23. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):
a) dans le site Ramsar:

Excepté, le noyau central du parc national, qui jouit d'une protection intégrale, les sols sont occupés pour l'agriculture, l'élevage, la chasse, etc.…

Le tourisme n'est pas développé dans le parc par manque surtout d'infrastructures d'accueil. La pêche se fait pour des besoins de subsistance. Le site est habité à l'intérieur comme à l'extérieur par une population relativement nombreuse à vocation agropastorale.

Il existe de nombreuses forêts classées qui bénéficient des statuts particuliers en matière de protection.

b) dans la région voisine /le bassin versant:

Les sols sont occupés pour l'agriculture, l'élevage, la chasse, etc.…

Dans les régions voisines, l'occupation est identique à celle du site à la différence que, le parc du Badiar a un statut de protection plus renforcé, aucune activité socio-économique n'est autorisé dans son noyau.

24. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:

a) dans le site Ramsar:

Les feux de brousse, les cultures itinérantes, pêches prohibées, la transhumance, l'utilisation des pesticides dans la culture cotonnière, exploitation forestière anarchique sont des facteurs passés, actuels et potentiels défavorables écologiquement au site.

b) dans la région voisine:

Idem que dans le site.

25. Mesures de conservation en vigueur:
Énumérer la catégorie et le statut juridique des aires protégées au plan national, y compris les relations aux limites du site Ramsar; les pratiques de gestion; mentionner s'il existe un plan de gestion approuvé officiellement et s'il est appliqué.

Les catégories d'aires protégées reconnues par la législation guinéenne sont : Les parcs nationaux, les réserves intégrales, les réserves naturelles gérées, les réserves spéciales ou sanctuaires de faune, les zones d'intérêt cynégétique, les zones de chasse.

Deux catégories s'appliquent dans le site : Les parcs nationaux et les réserves naturelles gérées.

Il existe des textes juridiques dont entre autres :

Le Code de Protection de la Faune sauvage et Réglementation de la Chasse : d'où on peut lire en matière de conservation de la biodiversité :

Article 5 : Des mesures particulières de protection peuvent être appliquées sur une partie du territoire national, chaque fois que l'état de certaines espèces animales le justifie.

En matière de coopération internationale, le code stipule :

Article 41 : Dans les zones frontalières du territoire qui s'y prêtent, des parcs transfrontaliers peuvent être créés, organisés, aménagés d'un commun accord avec les Gouvernements des Etats voisins intéressés

Le Code Forestier

Il est noté en son **article 41 :** Le domaine forestier doit être protégé contre toute forme de dégradation ou de destruction causée, notamment, par la surexploitation, le surpâturage, les incendies, les brûlis, les défrichements abusifs, les maladies ; l'introduction d'espèces inadaptées ainsi que la destruction.

Le code de l’Eau

Article 55 : Dans ses relations avec les Etats avec lesquels elle partage des ressources en eau, la république de Guinée applique sur son territoire les principes et normes généralement acceptés par la communauté internationale en matière d’eau partagée en particulier les dispositions des conventions en vigueur auxquelles elle a souscrit**.**

Le Code de l’Environnement :

Article 27 : Sont interdits sous réserve des dispositions de l’article 31 les déversements, l’écoulement, rejets, dépôts directs ou indirects de toute nature susceptible de provoquer ou d’accroître la pollution des eaux continentales guinéennes.

Article 48 : La faune et la flore doivent être protégées et régénérées au moyen d’une gestion rationnelle en vue de préserver les espèces et le patrimoine génétique et d’assurer l’équilibre écologique.

La sensibilisation dans le sens d’encourager les communautés à la gestion des ressources naturelles est un puissant moyen de conservation.

Aussi, avec la méthode participative appliquée par le Parc de Badiar dans le cadre de la cogestion a fait écho favorable en matière de conservation.

26. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:
Par exemple, un plan de gestion en préparation; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Le plan forestier national n’est pas encore appliqué.

Le plan de gestion du parc n’est pas encore adopté, malgré il ait déjà été élaboré.

27. Recherche scientifique en cours et équipements:
Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

- inventaire de la faune et de la flore, la recherche sur le rônier, l’apiculture.

Au sein du site il y a des programmes de recherche scientifique au niveau du Parc de Badiar dont:

- Recherche de surveillance biotique (faune, flore) ; recherche socio-économique (démographie, économie, savoir traditionnel, etc) ;

L’équipement se résume aux moyens du projet qui finance le parc de Badiar.

28. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Le site dispose d'une piste d'atterrissage à Sambaïlo, La radio rurale de Labé et celle de Boké et la radio communautaire de Koundara couvrent très bien le site ainsi que la radio nationale. Les ateliers sont organisés en vue de la sensibilisation des populations pour la gestion durable des zones humides dans les CRD et villages par l'administration et les ONGs.

29. Loisirs et tourisme actuels:

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Aux diversités ethniques du Badiar sont liés celles culturelle de chaque ethnie. Des danses traditionnelles sont organisées au cours de cérémonies rituelles, (pêche dans les mares, et autres).

Un grand potentiel touristique existe dans le site : les tours d'observation du parc, les collines (colline SOW surplombant le Parc), le mont Badiar (506 m) avec un circuit pédestre, les mares de Roty et Koumba Koubourou et la cascade de Marou

L'essentiel du tourisme est focalisé sur le Parc de Badiar et qui se résume par le tourisme de vision à cause d'absence d'infrastructure hôtelière et touristique digne de nom.

30. Juridiction:

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ; le Ministère de l'Environnement le Gouvernorat de Boké, la préfecture de Koundara

31. Autorité de gestion:

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le mon du poste et/ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Ministère de l'Environnement

Direction Nationale de la protection de la Nature,

BP : 1311 Conakry

République de Guinée

Direction nationale des Eaux et Forêts

BP : 624 Conakry

République de Guinée

Direction Nationale de la Gestion des Ressources en Eau

BP : 642 Conakry

République de Guinée

Les préfectures et gouvernorats relèvent des structures citées ci haut pour la gestion et la protection des ressources naturelles

32. Références bibliographiques:

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

1- Alain LAMBERT : « Bureau convention Ramsar » Identifier, préparer et rédiger une proposition de projet.

2- Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la liste des zones humides d'importance internationale (Résolution de la 7ème conférence des Parties contractantes à la convention de ramsar).

3- Archive IGN « Institut géographique national »

4- Coyne-BELLIER plans généraux d'aménagements hydrauliques Volume 4 1998

5- Rapport définitif IWACO « Evaluation des ressources en Eaux » 1998

6- MATHES – rapport/FAO/1990

7- IWACO, Projet gestion en Eau

Rapport A : inventaire ; évaluation et planification des ressources en eau

Rapport D : Coopération inter communautaire, inter gouvernementale, sous régionale et internationale pour la mise en valeur des Ressources en Eau partagée

Rapport E : Synthèse.

8- Salam M A Salam : Cours d'eaux internationaux « Renforcer la coopération et gérer les différends »

Rapport de la Banque mondiale 140 414- Acte du séminaire de la Banque mondiale.

9- Rapport de l'enquête agricole de la Direction nationale de la Statistique agricole Conakry, 1997

10- Ordonnance N°045/PRG/87 du 28 mai 1987 portant code sur la protection et la mise en valeur de l'Environnement

11- Annuaire hydrologique national 1997

12- végétation et flore, Parc transfrontalier Niokolo Badiar Edition G.H Mattravers Messana, Ibrahima Diop, Mamadou boye Sow, juillet 97

13 - Plan général d'aménagement hydraulique de la moyenne Guinée

Dossier final volume VII Aménagements Hydro agricoles.

14- Archives des préfectures de : Labe-koubia-mali et koundara.

15-Loi L/038/AN/97Code de protection de la faune sauvage et Réglementation de la chasse du 09 Décembre 1997.

16- Loi L/99/013/AN du 22 juin 1999 portant code forestier.

17-Loi L/94/005/du 14 fevrier 1994 portant code de l'eau.

18- I.K Diallo :Historique et évolution de la foresterie guinéenne mai 1989

19- Dr.H. Mathes : Rapport de la mission d'évaluation de la pêche continentale et de l'aquaculture en Rep.de Guinée.

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Bureau de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse
Téléphone: +41 22 999 0170 o Télécopie: +41 22 999 0169 o Courriel: ramsar@ramsar.org